



SERVICE
DE L'ENFANCE

DEMANDE D'INSCRIPTION

(A REMPLIR EN LETTRES MAJUSCULES, MERCI !)

Lieu d'accueil désiré

O UAPE de Vercorin

1. Date du début du placement :

2. Coordonnées de l'enfant

Masculin

Féminin

Nom : Prénom :

Adresse :

Localité : Commune fiscale :

Date de naissance : Nationalité :

Degré scolaire rentrée 2024-2025 : Centre scolaire :

3. Coordonnées du représentant légal (Parent 1)

Nom : Prénom :

Adresse (si différente de l'enfant) :

Localité :

Tél. portable/privé : Tél. professionnel :

Email privé :

Etat civil :

Nom de l'employeur : Taux d'activité :

Débiteur pour facturation : Oui Non Facturation : envoi par mail envoi postal

4. Coordonnées du représentant légal (Parent 2)

Nom : Prénom :

Adresse (si différente de l'enfant) :

Localité :

Tél. portable/privé : Tél. professionnel :

Email privé :

Etat civil :

Nom de l'employeur : Taux d'activité :

Débiteur pour facturation : Oui Non Facturation : envoi par mail envoi postal

5. Informations familiales

Autorité parentale : O Conjointe O Parent 1 O Parent 2

Nom et prénom des frères et sœurs qui fréquentent (fréquenteront) la structure :

6. En cas d'urgence, personne à contacter

Nom, prénom, No de téléphone :

Lien avec l'enfant :

7. Personnes autorisées à venir chercher l'enfant (autres que les parents)

Nom et prénom :

Lien avec l'enfant : Tél. portable/privé :

Nom et prénom :

Lien avec l'enfant : Tél. portable/privé :

8. Informations sur la santé

Nom, prénom et adresse du pédiatre :

Enfant vacciné selon recommandations cantonales : oui non

Allergies/intolérances avérées : oui non

Si oui, lesquelles ? :

Si pour des raisons médicales attestées par un médecin, un enfant ne peut manger certains aliments, ses parents sont priés d'amener à la structure durant toute l'année scolaire leurs propres repas.

UAPE de Vercorin : de la 1H à la 8H

Horaires :

L'UAPE est ouverte à partir de 12h10 pour les 1H, de 13h45 pour les 2H+3H et, dès 14h30 pour les 4H-8H le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

- Une ouverture est possible le lundi-mardi-jeudi et vendredi de 06h45 à 08h05, en cas d'inscriptions en suffisance. C'est également le cas pour le vendredi de 06h45 à 12h10.
- Le départ de l'après-midi ne peut avoir lieu avant 16h45.
- Il est possible de fréquenter la structure de Chalais le mercredi.

Placement à l'heure. Une heure entamée est une heure facturée.

Facturation : Journée 75% dès 6 heures consécutives, journée 50% dès 4 heures consécutives et journée 100% dès 9 heures consécutives (UAPE de Chalais).

Merci de compléter le tableau en inscrivant les heures de présence.

	Matin avant l'école Heures de présence <i>(arrivée dès 6h45)</i>	Matinée <i>(si pas d'école)</i> Heures de présence <i>(arrivée au plus tard à 9h00 jusqu'à 12h10)</i>	Après-midi Heures de présence <i>(arrivée dès 12h10, départ dès 16h45)</i>
Lundi	de à		de à
Mardi	de à		de à
Jeudi	de à		de à
Vendredi	de à	de à	de à

Remarques :

.....
.....
.....

Lieu et date :

Signature du parent :